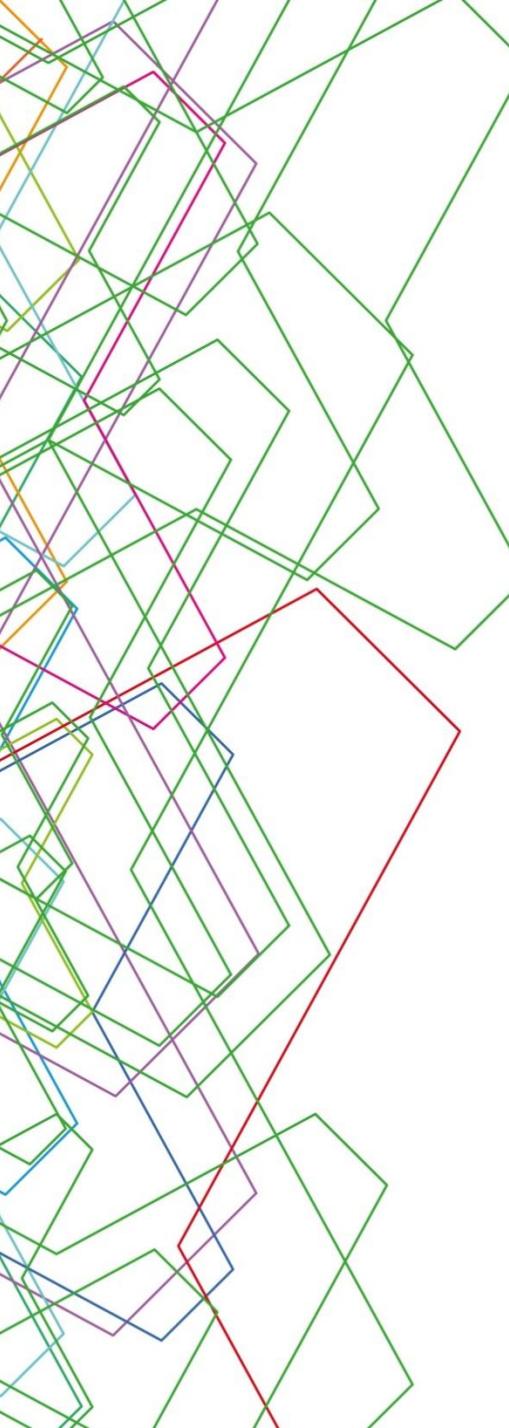


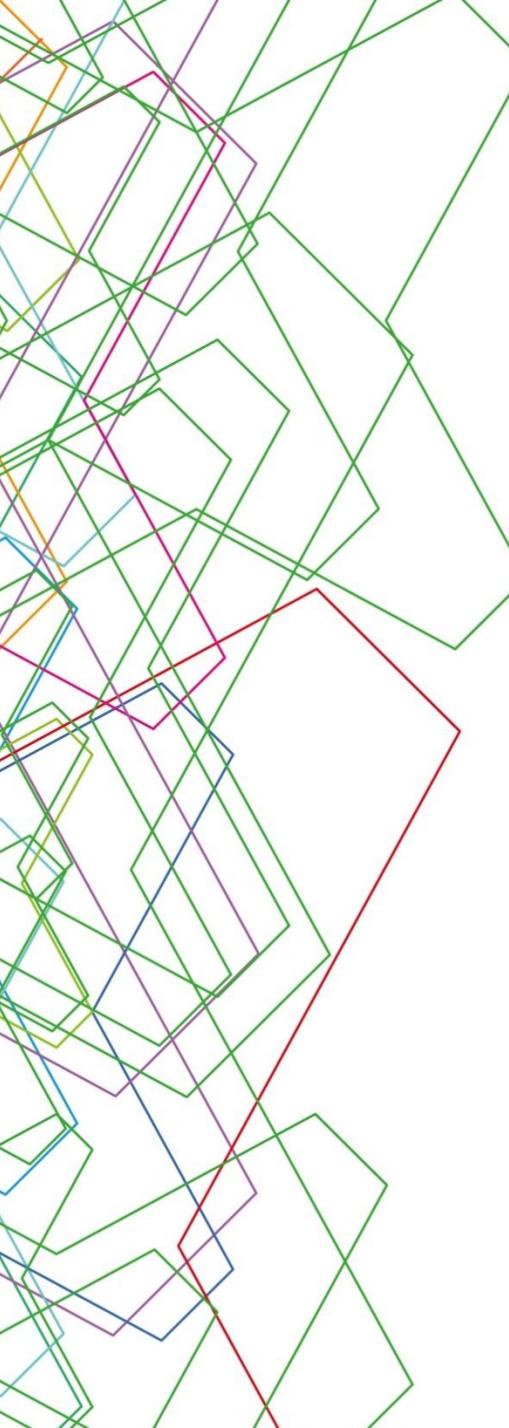
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Haut-Béarn





Sommaire

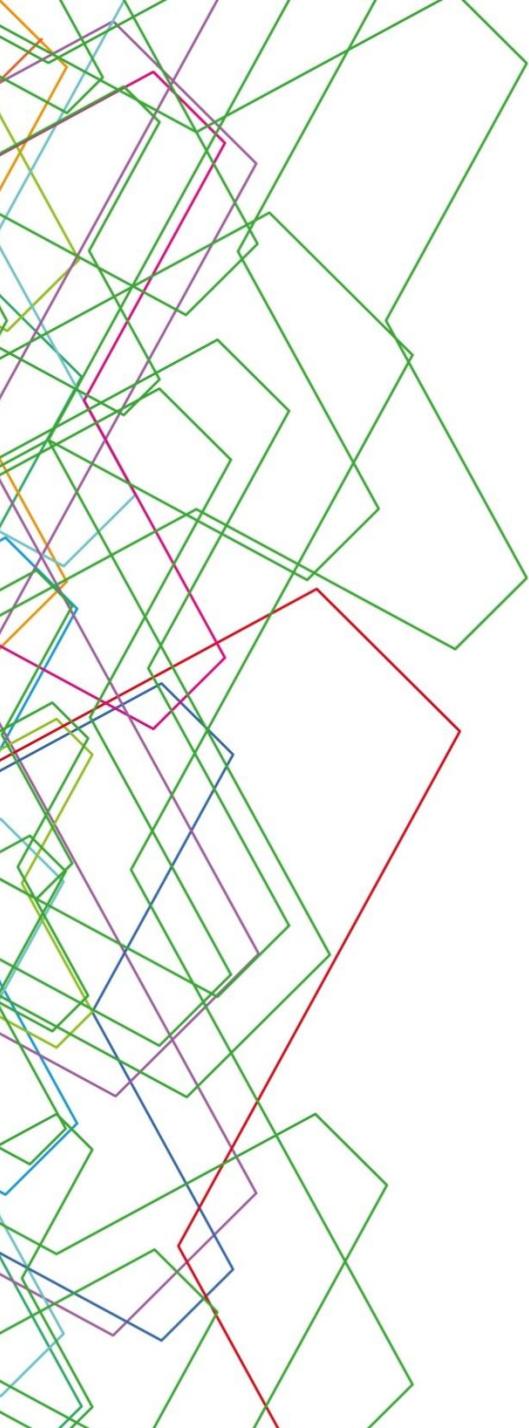
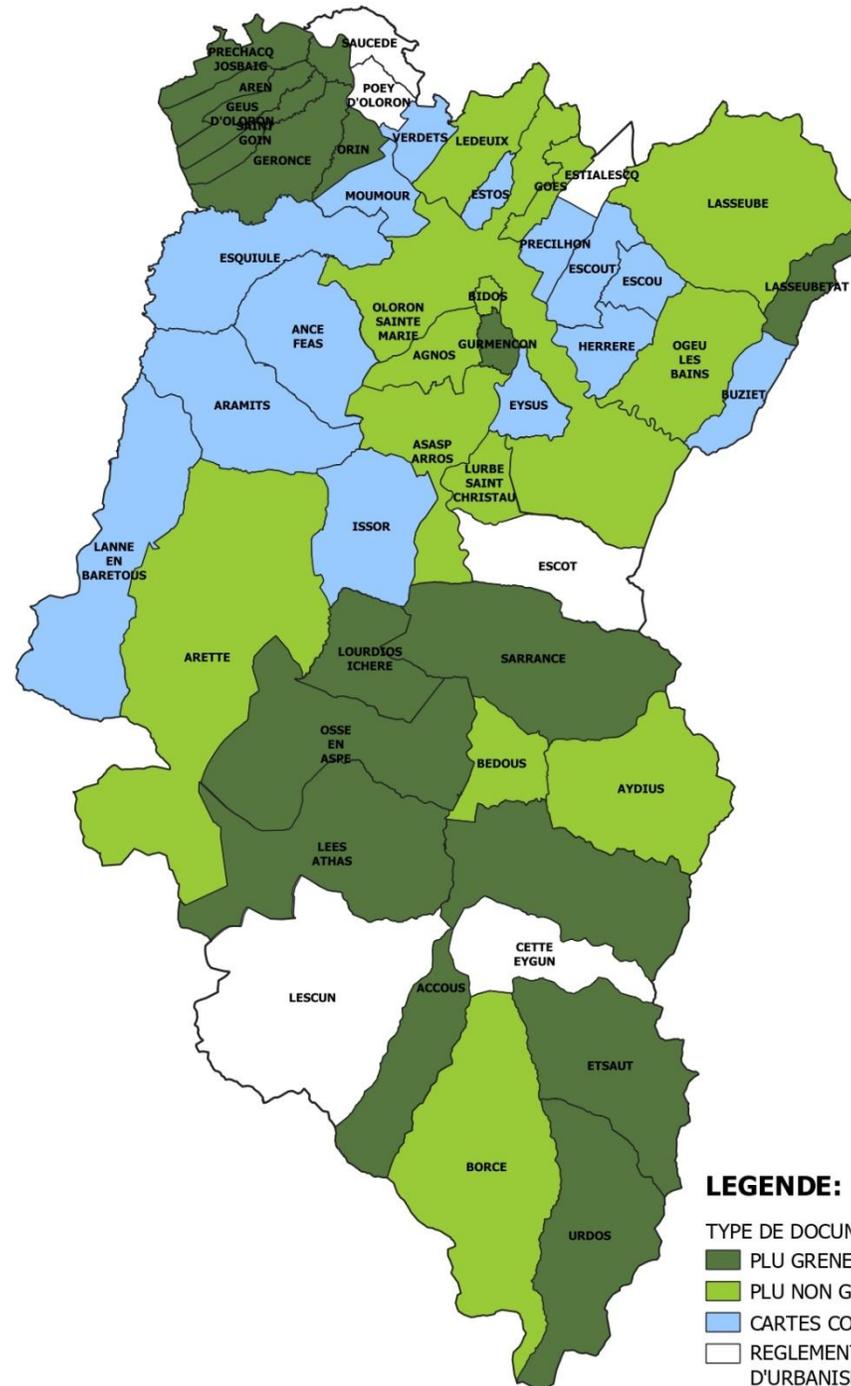
- I. La compétence PLU – Cadrage juridique**
- II. Le PLUi : un outil intégré dans le projet de territoire EN DAVAN !**
- III. Contenu et grandes étapes de l'élaboration d'un PLUi**
- IV. La collaboration appliquée au PLUi du Haut-Béarn**
- V. Calendrier prévisionnel**

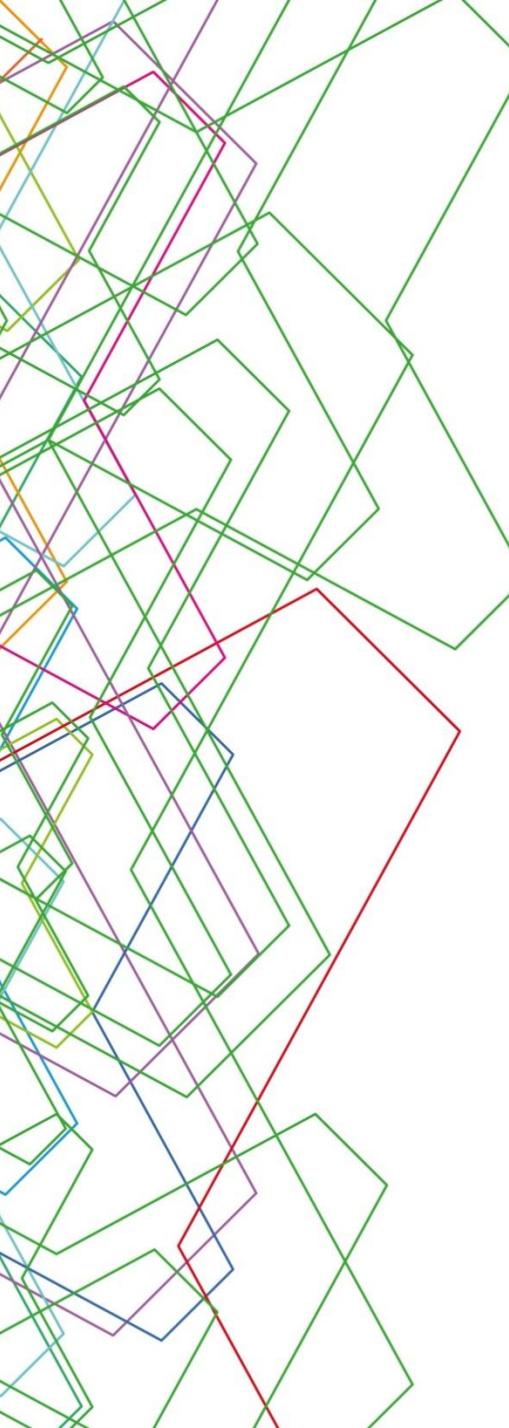


I. La compétence PLU – Cadrage juridique

- **Une compétence transférée obligatoirement à la CCHB**
- **Compétence PLU à la CCHB :**
 - Elaboration, modification, révision des Plans Locaux d'Urbanisme et des Cartes Communales couvrant les communes de la CCHB,
 - Elaboration de Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Local d'Urbanisme intercommunal

CARTE DES DOCUMENTS LOCAUX D'URBANISME





II. Le PLUi : un outil au service du projet de territoire EN DAVAN !

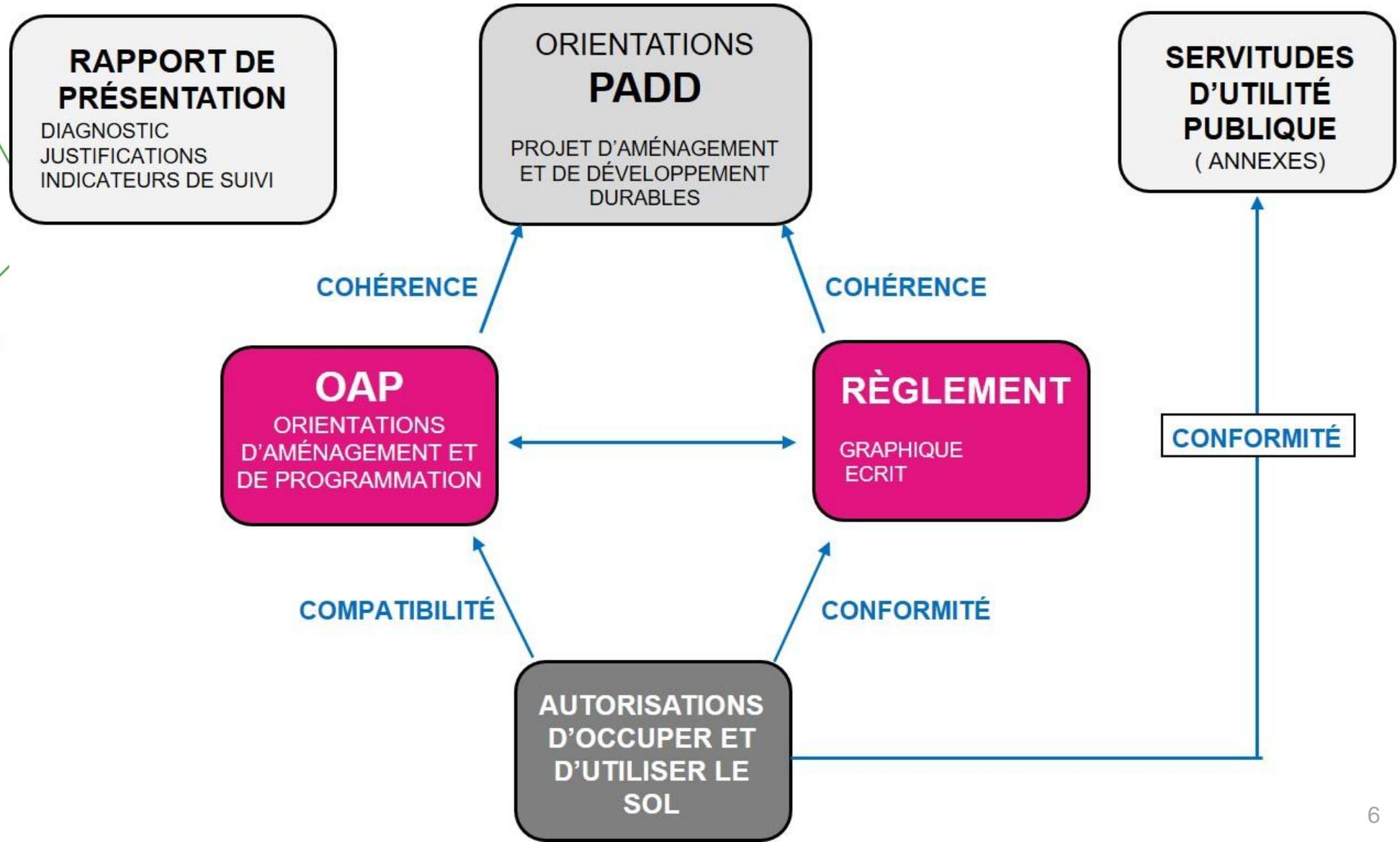
- **3 orientations majeurs du projet de territoire :**

1. Faire de nos paysages, nos espaces naturels et agricoles, et notre environnement, un socle majeur de notre attractivité ;
2. S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour répondre aux besoins de la population ;
3. Adapter nos villes et villages aux défis contemporains et évolutions des modes de vie.

- **Intégrées dans un outil de stratégie globale : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

- ✓ Lancé le 9 juin 2019

III. Contenu et grandes étapes de l'élaboration d'un PLUi



Orientation 3 : Secteur "Darré Pon"

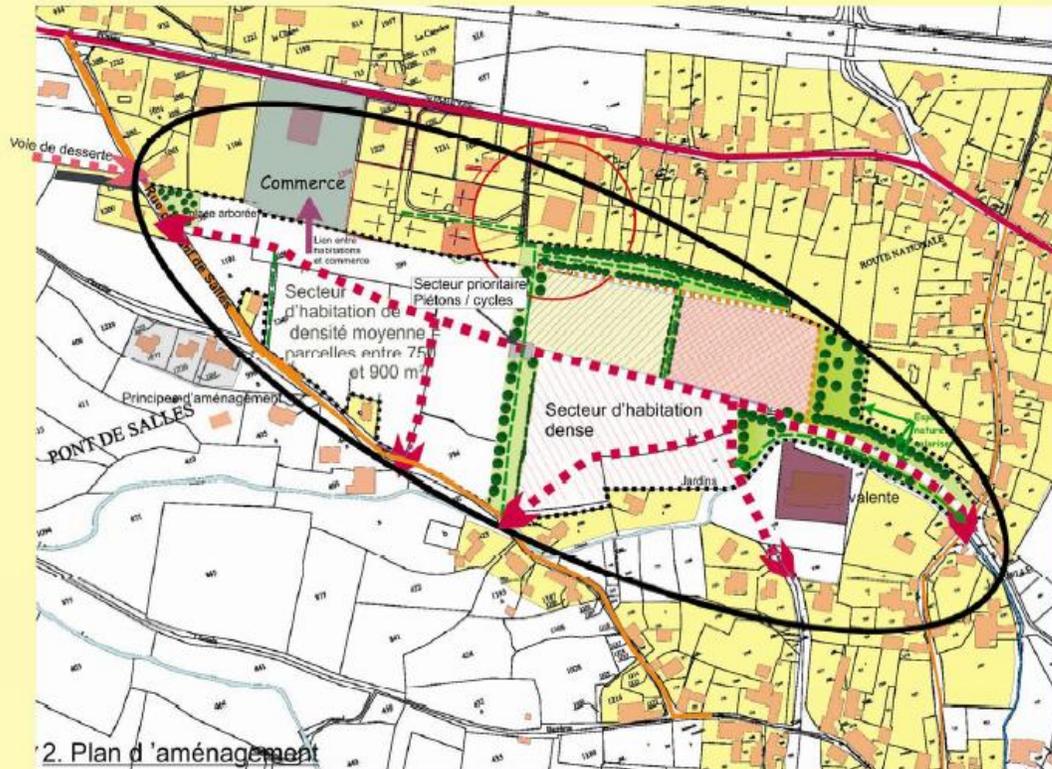


1. Vue Aérienne : Secteur initial

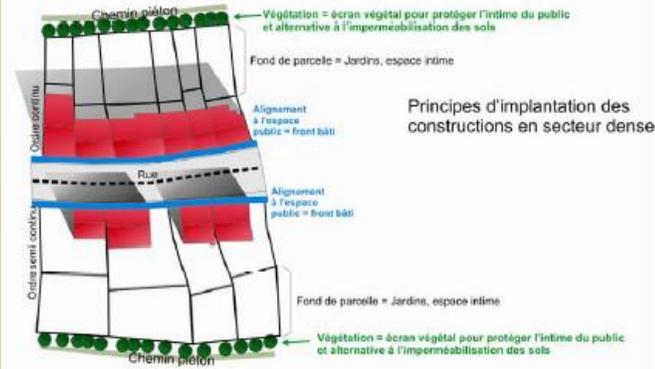
Légende

| | |
|--|--|
| Existant | A créer |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ Limite de zone ■ Bâti existant | <ul style="list-style-type: none"> ■ Tissu urbain dense : implantation préférentielle des constructions de type pavillonnaire jumelées, maisons de villes à l'alignement de l'espace public et en semi - continu, ou continu par rapport aux limites séparatives, jardins dans les arrières. ■ Elaboration d'un programme de logements en vue de mixité sociale (PLS / PLUS) ■ Opération d'aménagement (emplacement réservé pour la création d'un établissement de service) |
| <ul style="list-style-type: none"> — Desserte principale — Desserte secondaire | <ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ Desserte principale ■ ■ ■ ■ Desserte secondaire ■ ■ ■ ■ Cheminements doux ■ ■ ■ ■ Espaces verts |
| ○ Secteur à aménager | |

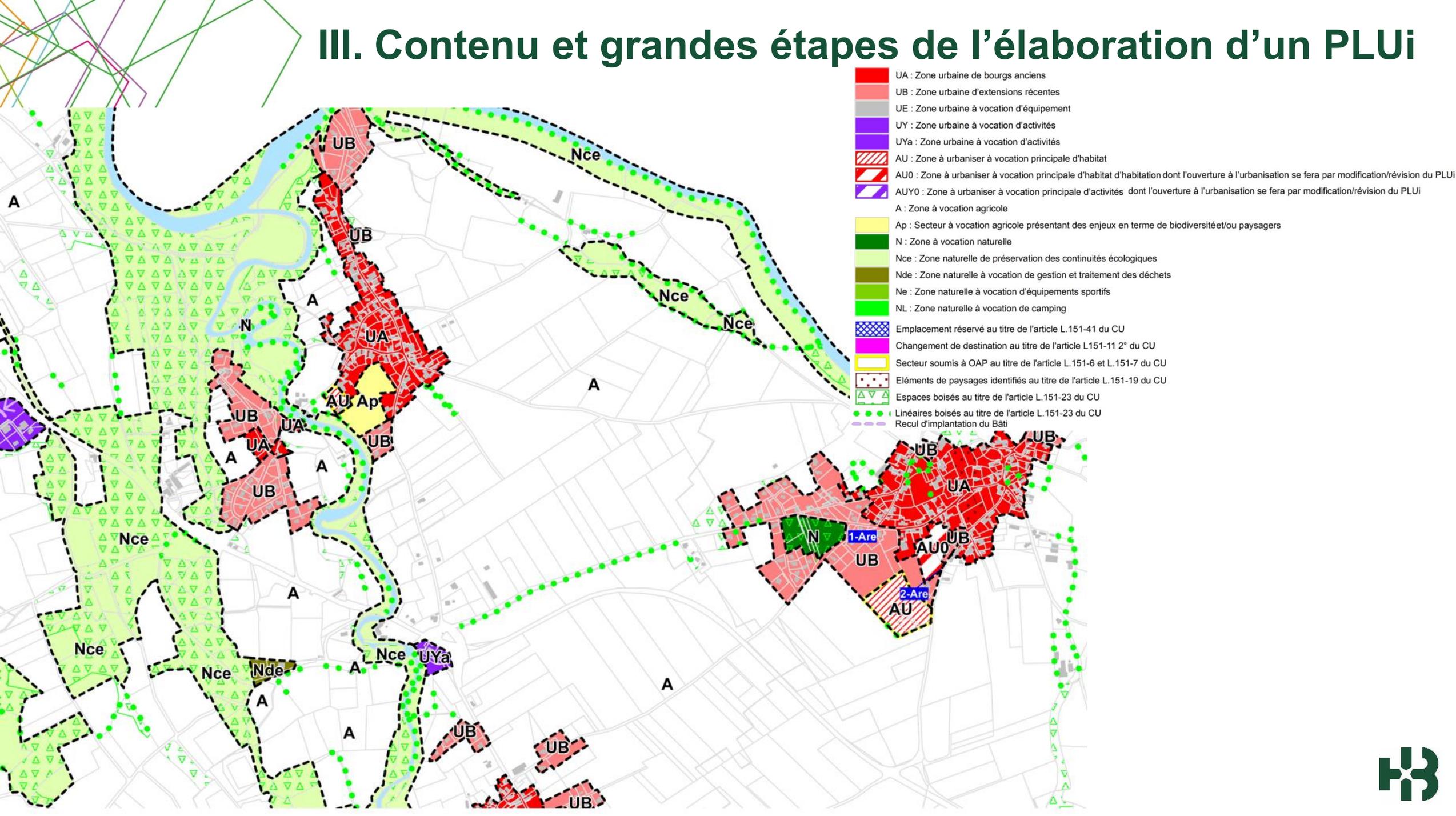
l'élaboration d'un PLUi



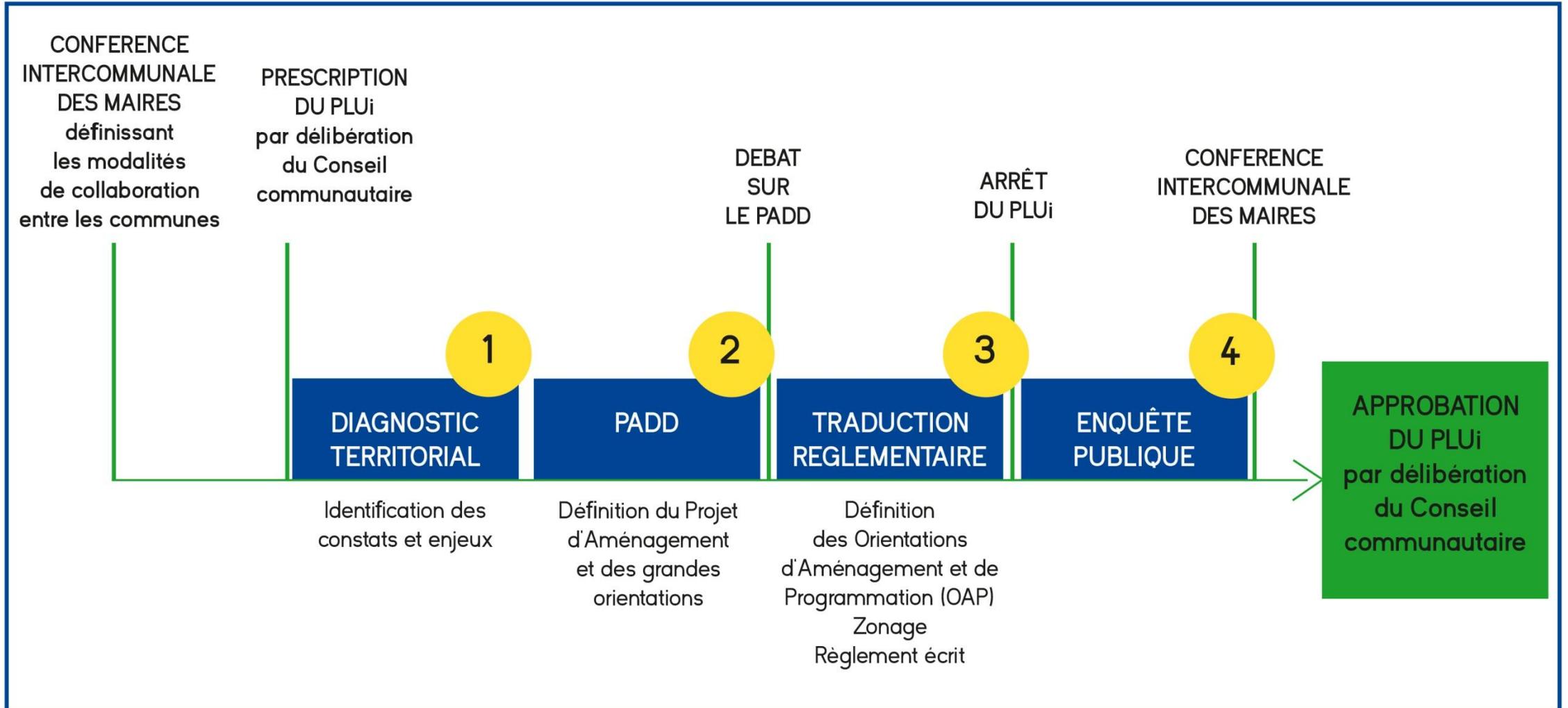
2. Plan d'aménagement



III. Contenu et grandes étapes de l'élaboration d'un PLUi

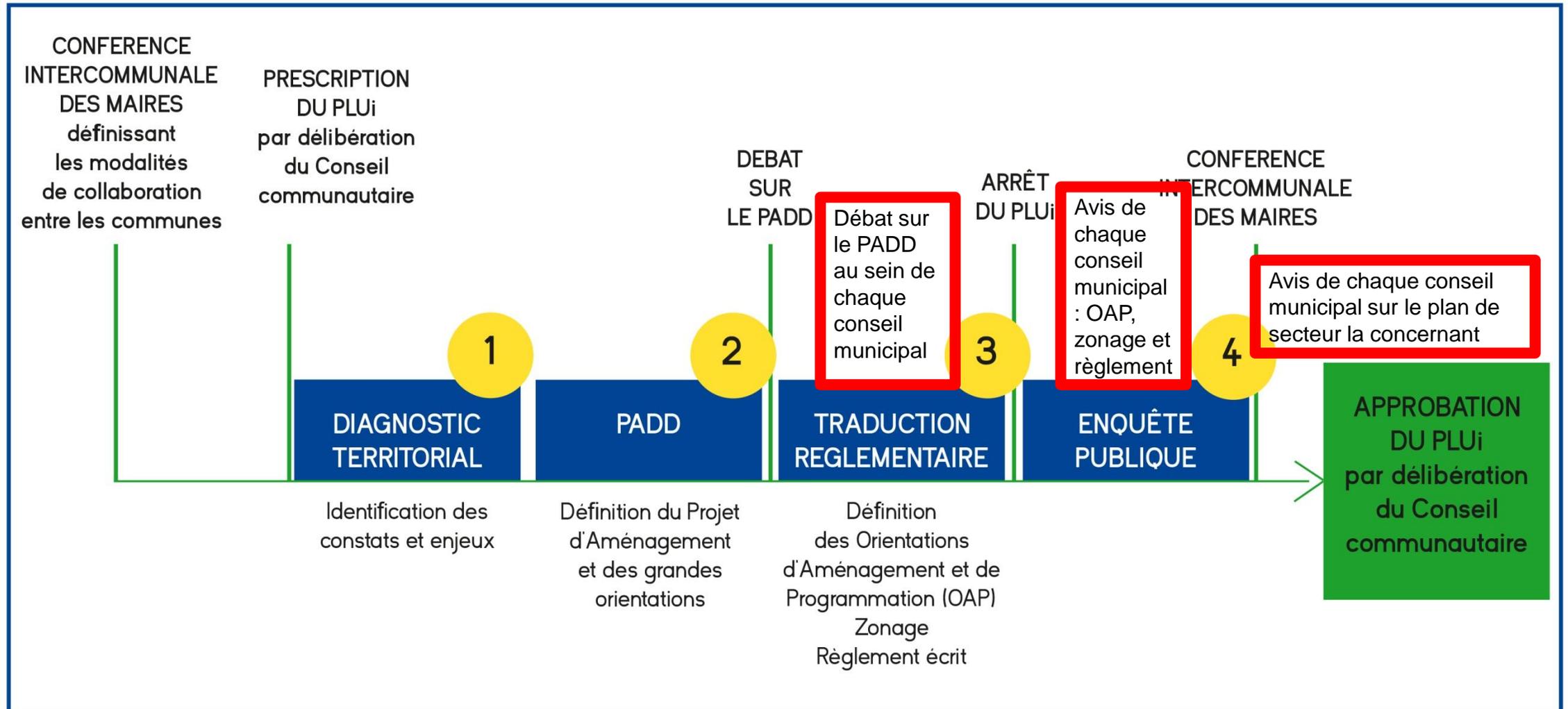


III. Contenu et grandes étapes de l'élaboration d'un PLUi



III. Contenu et grandes étapes de l'élaboration d'un PLUi

Le conseil municipal



PROJET D'AMÉNAGEMENT

Comité de Pilotage
Arbitre et impulse
Bureau communautaire + Référents de bassins

Ateliers de travail
Par secteurs ou tous ensemble

Référent Communal
Participe et relaie

Conférence Intercommunale des Maires
Consultée et informée

PLUi du Haut-Béarn

CO-CONSTRUCTION

Commune
Exprime ses projets et objectifs

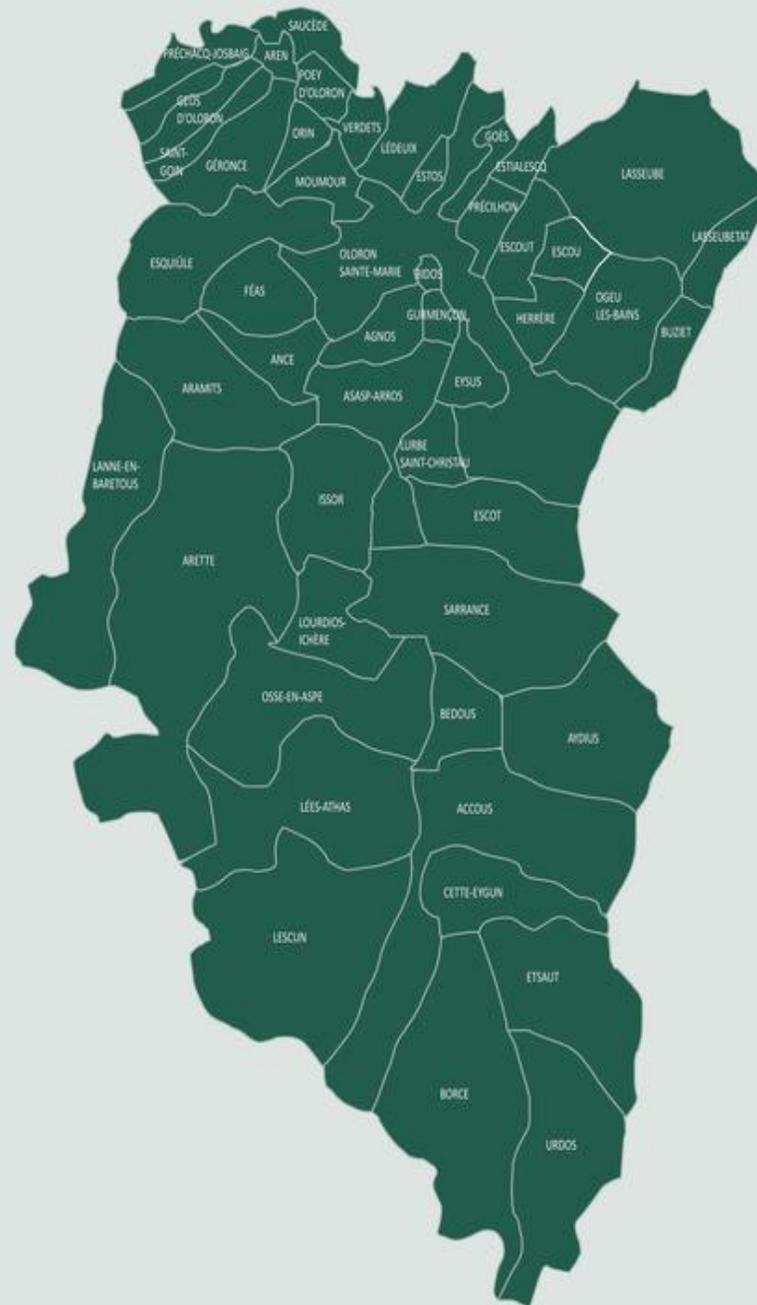
Projets communaux
Traduction des aménagements locaux

VOLONTÉS COMMUNALES

✓ Le référent communal :

- Elu désigné par le conseil municipal il assure le lien entre la Commune et la CCHB.
 - Participe aux ateliers,
 - Communique au sein de son conseil municipal sur l'état d'avancement du PLUi et de la teneur des débats,
 - Est la personne ressource et relais auprès des services municipaux et du public,
 - Remonte les points de vigilance auprès de son référent de secteur.

1 référent par commune (et 1 suppléant)



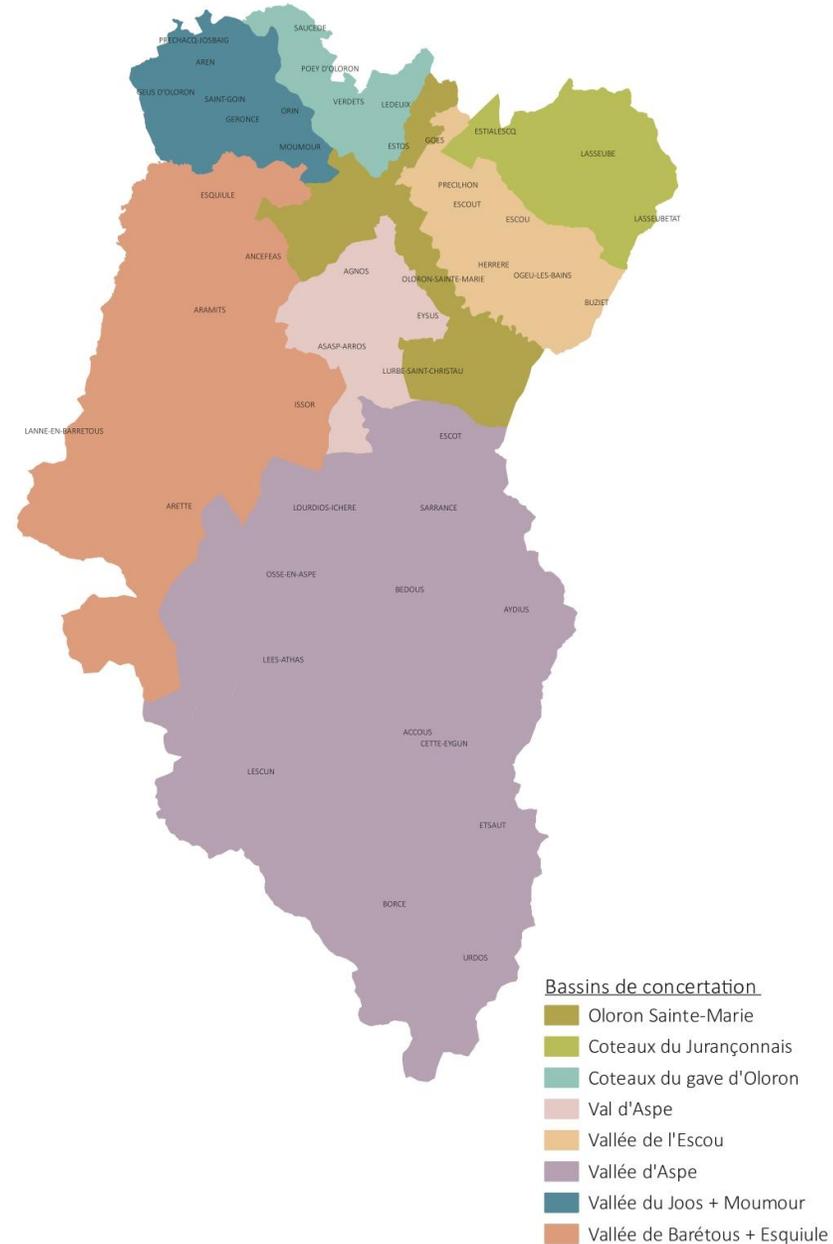
IV.

La
collaboration
appliquée au
PLUi du Haut-
Béarn

✓ Le référent de bassin :

- Désigné parmi les référents communaux du groupe de communes dont il a la représentation.
 - Participe aux débats et arbitrages du CoPil,
 - Assure le lien entre le CoPil et les Communes de son secteur en communiquant sur l'avancée de la démarche et sur la teneur des débats en CoPil,
 - Rapporte les questions et contributions des communes de son secteur au CoPil transmises par les référents communaux de son secteur.

8 référents de bassin



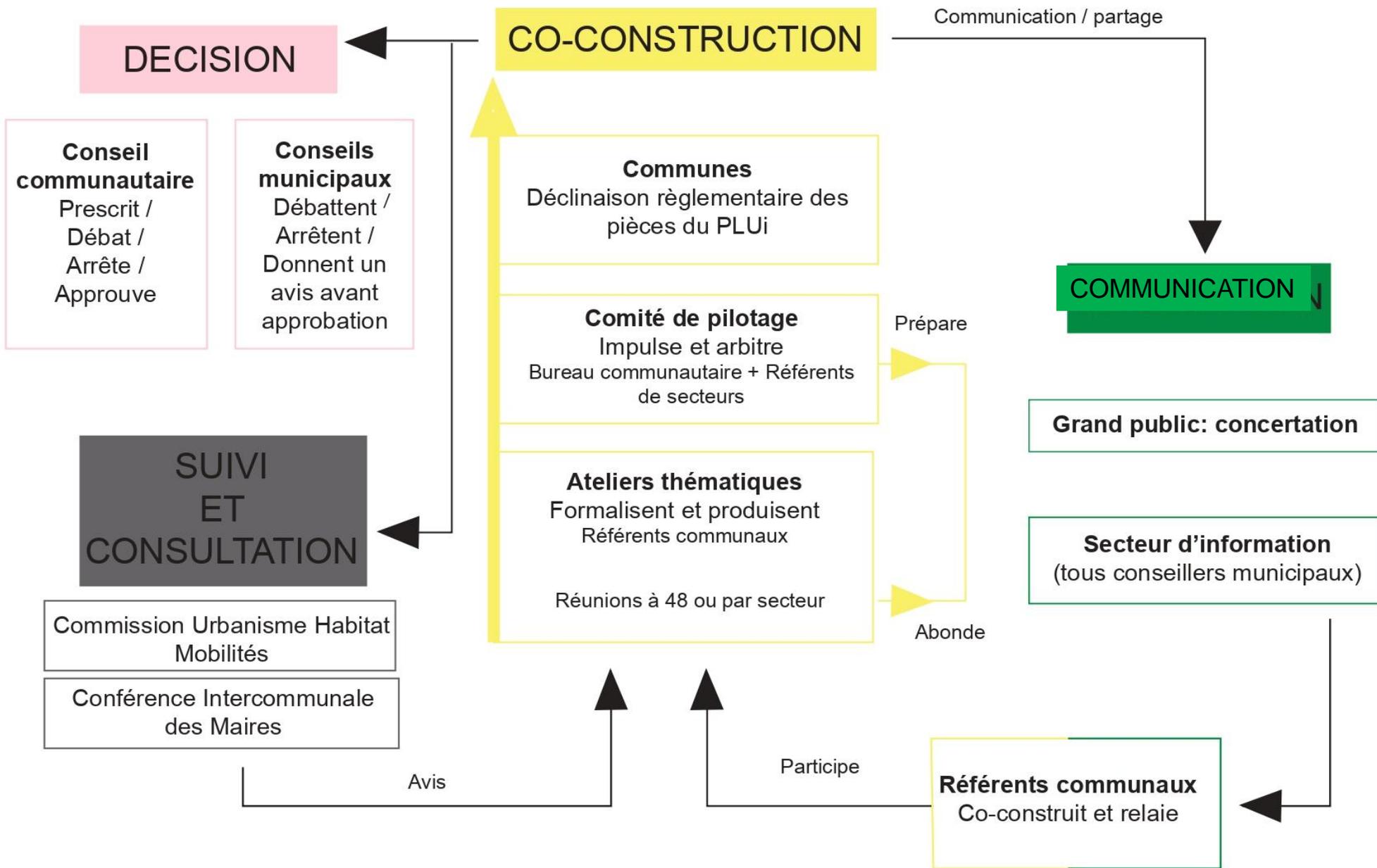


Schéma de collaboration



Calendrier prévisionnel élaboration SCoT-PLUi du Haut-Béarn

